



# REGLEMENT

## **Article 1 : ORGANISATEUR DU JEU :**

L'association « LA GRANDE ENQUETE© » dont le siège est à Dole (39100), 18b rue Benjamin Constant, représentée par son président, organise un jeu d'enquête théâtralisée intitulée « LA GRANDE ENQUETE© ».

Ce jeu se déroule normalement dans le créneau horaire 09h00 à 17h00. Ces horaires peuvent être modifiés selon les contingences locales ou sur décision des organisateurs.

## **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Le jeu peut être gratuit ou payant, selon l'organisateur. Il est sans obligation d'achat, le jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure accompagnée d'une personne majeure. L'inscription ou la préinscription est obligatoire.

La participation au jeu est soumise à l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

## **Article 3 : DEROULEMENT DU JEU :**

Après validation de leur inscription, les joueurs reçoivent un livret de jeu fixant un itinéraire situé en un lieu fermé ou en agglomération. Pour cela les joueurs circulent à pied sous leur entière responsabilité. Ils sont tenus de respecter les règles imposées sur les sites concernés et sur la voie publique. Il appartient à tout participant d'adopter les mesures de prudence nécessaires.

Les joueurs doivent aussi respecter l'intégrité des lieux dans lesquels se déroule le jeu et se conformer aux directives reçues des organisateurs ou des régulateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure du jeu toute personne dont le comportement troublerait le bon déroulement de l'épreuve, la tranquillité des autres joueurs ou des comédiens. Il en sera de même pour les joueurs refusant de répondre aux injonctions ou consignes données par les organisateurs ou les régulateurs

## **Article 4 : DOTATION :**

Aucune dotation officielle n'est mise en place pour ce jeu mais des lots récompensant les meilleures équipes peuvent être attribués selon les dons reçus par l'association. Dans ce cas, les prix offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

## **Article 5 : DESIGNATION DU OU DES GAGNANTS :**

Le ou les gagnants du jeu sont désignés parmi les équipes ayant donné les bonnes réponses à l'énigme. Les ex aequo seront départagés par une question subsidiaire. Dans l'hypothèse à ce stade d'avoir plusieurs lauréats, un tirage au sort déterminera le ou les gagnants.

## **Article 6 : RESERVES ET CLAUSES PROTECTRICES :**

L'association « LA GRANDE ENQUETE© » ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler ou suspendre le jeu en cours d'exécution ou à en modifier les conditions.

## **Article 7 : LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTE » :**

Les données personnelles éventuellement collectées sont destinées exclusivement à l'organisation du jeu et à l'information des joueurs sur les prochaines épreuves.

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au RGPD chaque participant dispose d'un droit d'accès de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant au siège de l'association ou à [contact@lge-dole.fr](mailto:contact@lge-dole.fr)

## **Article 8 : DROIT, PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE :**

Les images, dessins, textes, dénominations, éléments graphiques, documents utilisés pour ce jeu sont la propriété exclusive de l'association LA GRANDE ENQUETE© et ne sauraient être extraits ou reproduits sans son autorisation écrite, sous peine de poursuites civiles ou pénales.